

Régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 par le Président, les membres du Comité Syndical, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal à Quiberon en ce jour, le jeudi 15 décembre 2022 à 14 heures 00 minutes.

Titulaires Présents : S. LE CHAT, A. PESSEL, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, N. LOUDON, C. DELAPORTE, G. GOUARIN, S. LOHEZIC, G. PIERRE

Suppléants Présents : G. MAISNIER, MJ. LE BRETON

Pouvoirs : PM. JOURDAN, titulaire empêché, donne pouvoir à N. LOUDON

**Assistent également à la réunion :**

Anthony HAMEL, Directeur du syndicat mixte

Le Président fait l'appel et constate le quorum. Il informe le comité syndical que le conseil municipal de Plouharnel a désigné deux nouveaux élus pour représenter la commune au sein de ce comité et accueille Mme LOUDON.

Nathalie LOUDON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'ajouter trois bordereaux à l'ordre du jour afin de recomposer le bureau, les commissions thématiques et la commission d'appel d'offre suite à la décision de la commune de Plouharnel de désigner de nouveaux délégués. Aucune objection n'est formulée, les trois bordereaux sont donc ajoutés à l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022**

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur le Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre dernier.

**Election des délégués du Bureau syndical**

Rapporteur : D. RIGUIDEL, Président

**Après un vote à main levée, Madame Nathalie LOUDON obtient la majorité absolue et est proclamée élue au sein du Bureau Syndical et immédiatement installée.**

**Modification de la composition des commissions thématiques**

Rapporteur : D. RIGUIDEL, Président

Les compositions suivantes sont proposées :

Commission « Communication, sensibilisation, tourisme et partenariats » :

- Gérard PIERRE, Vice-Président
- Sophie LEMOULINIER
- Pierrick LOFFICIAL
- Etienne PIGEON
- Nathalie LOUDON

Commission « Ressources humaines et finances » :

- Sophie LE CHAT, Vice-Présidente
- Christophe DELAPORTE
- Armelle NICOLAS
- Pierrick LOFFICIAL
- Pierre-Marie JOURDAN

Commission « Aménagements et travaux » :

- Stéphanie DOYEN, Vice-Présidente
- Gildas GOUARIN
- Chantal JULIEN
- Marie-Christine LE QUER
- Nathalie LOUDON

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE la composition des différentes commissions, telles que présentées ci-dessus.**

### **Modification de la composition de la commission d'appel d'offres**

*Rapporteur : D. RIGUIDEL, Président*

La liste ci-dessous est proposée :

- membres titulaires de la commission d'appel d'offres
  - Stéphanie DOYEN
  - Gildas GOUARIN
  - Sophie LE CHAT
  - Gérard PIERRE
  - Etienne PIGEON
- membres suppléants de la commission d'appel d'offres
  - Christophe DELAPORTE
  - Sophie LEMOULINIER
  - Marie-Christine LE QUER
  - Armelle NICOLAS
  - Nathalie LOUDON

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, ACTUALISE la commission d'appel d'offres telle que présentée ci-dessus**

### **Engagement de dépenses avant le vote du budget 2023**

*Rapporteur : Sophie LE CHAT, vice-présidente*

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2022	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	180 867,80€	45 216,95€
Chapitre 21	405 057,55€	101 264,38 €
Chapitre 23	261 638,65€	65 409,66 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice précédent, dans l'attente de l'adoption du budget.**

## Décision Modificative n°2

*Rapporteur : Sophie LE CHAT, vice-présidente*

### Section Fonctionnement

Sens	Article	Libellé	Montant
Dépense	64111/020	Rémunérations principale	+ 5 000€
	64131/020	Rémunérations	+ 3 000€
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>+ 8 000€</b>
Recette	6419/020	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 8 000€
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>+ 8 000€</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical **ACCEPTÉ** la décision modificative n°3, telle qu'elle lui est présentée.

## Grille tarifaire des animations 2023

*Rapporteur : Sophie LE CHAT, vice-présidente*

	TARIFS 2023 PROPOSES	
Grand Public	4,00€ +12 ans	
Evénements communes et OT	Gratuit	
Groupes (associations)	4,00€ +12 ans	
Professionnels (formation)	300€ la journée 150€ la ½ journée	
SCOLAIRES	<b>Territoire</b>	<b>Hors Territoire</b>
Primaire	Gratuit	60 € /groupe de 30 élèves + 4,00€ par élève supplémentaire
Collège/Lycée	Gratuit	60 € /groupe de 30 élèves + 4,00€ par élève supplémentaire
EXTRASCOLAIRES	2€/enfant (groupe de 15 enfants minimum)	2€/enfant (groupe de 15 enfants minimum)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, **VALIDÉ** la grille tarifaire 2023 telle que présentée pour les animations.

## Grille tarifaire pour les autorisations d'occupation temporaire du fort de Porh Puns à Gâvres

*Rapporteur : Sophie LE CHAT, vice-présidente*

	TARIFS 2022	TARIFS 2023 PROPOSES
Les tournages de cinéma (long-métrage) ou de publicité (montage et démontage compris)	1 500 €/jour	1 500€/jour
Les tournages de télévision (montage et démontage compris)	1 000€/jour	1 000€/jour
Les tournages de documentaires, de cinéma (court-métrage et moyen-métrage), clips (montage et démontage compris)	500€/jour	500€/jour
Autres usages* : manifestations, expositions, entraînements...	100 €/jour	100€/jour
	50 €/demi-journée	50€/demi-journée

\*Exonération de 50% pour les manifestations et visites historiques et patrimoniales

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, VALIDE la grille tarifaire 2023 pour les Autorisations d'Occupation Temporaire du fort de Porh Puns à Gâvres, telle que présentée ci-dessus.**

## Natura 2000 – Demande de subvention pour le prolongement de la mission de la chargée de mission (mi-août 2022 à fin décembre 2022)

*Rapporteur : Sophie LE CHAT, vice-présidente*

Le plan de financement proposé est le suivant :

Postes de dépenses	Montant supporté en €
Frais de personnel chargé de mission Elaboration DOCOB Natura 2000	16 846,61 €
Frais de structure (forfait 15% coûts indirects)	2 526,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 373,61 €</b>

Plan de financement / Financeurs sollicités	Montant en €
Etat – DREAL Bretagne	19 373,61 €
Autofinancement	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 373,61 €</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, APPROUVE le plan de financement tel que proposé ci-dessus, SOLLICITE une subvention auprès de la DREAL pour le financement du poste chargé de mission Elaboration Docob Natura 2000 pour la période du 15/08/2022 au 31/12/2022, DONNE tout pouvoir au Président pour engager toute démarche ou signer tout acte nécessaire à cette demande de subvention.**

## Natura 2000 – Demande de subvention Animation Docob 2023

*Rapporteur : Sophie LE CHAT, vice-présidente*

Le montant prévisionnel du projet et son plan de financement proposé est le suivant :

Synthèse montant prévisionnel du projet / Postes de dépenses	Montant supporté en €
Prestations de service	0,00 €
Frais professionnel	0,00 €
Frais de formation	0,00 €
Frais de personnel	47 826,08€
Achats prévisionnels	0,00 €
Frais de structure (forfait 15% coûts indirects)	7 173,92 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>55 000,00€</b>

Plan de financement / Financeurs sollicités	Montant en €
Etat / MEDDTL	25 850,00 €
UE	29 150,00 €
Région	0,00 €
Département	0,00 €
Agences de l'eau	0,00 €
Autre (précisez) :	0,00 €
Auto financement	0,00 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>55 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, **DECIDE** de s'engager à être opérateur Natura 2000 sur les sites Natura 2000 ZSC n° FR 5300027 « Massif dunaire de Gâvres - Quiberon et zones humides associées » et ZPS n° FR5310093 « Baie de Quiberon », avec les financements dédiés en autorisant le président à signer la convention pour l'exercice 2023 avec le Préfet de Région, **APPROUVE** le projet, le budget de l'opération et son plan de financement, **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

## Toilettes sèches : Refacturation à la commune d'Erdeven

*Rapporteur : Sophie LE CHAT, vice-présidente*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, **AUTORISE** la refacturation à la commune d'Erdeven du montant de la différence entre une cabine double et une cabine simple, pour un montant de 18 835,22 € HT.

## Toilettes sèches : Convention avec les communes pour la gestion des toilettes

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, **SOLLICITE** les communes concernées pour la réalisation des travaux de terrassement préalable à l'installation des toilettes sèches, **VALIDE** le projet de convention de gestion des toilettes sèches entre le syndicat mixte et les communes équipées, **AUTORISE** le Président à signer les dites conventions.

## Validation du schéma d'accueil et d'interprétation du Grand Site de France

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, **VALIDE** le schéma d'accueil et d'interprétation des patrimoines des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les actions du dit schéma.

## Validation du cahier des recommandations paysagères

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, **VALIDE** le cahier des recommandations paysagères des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, **S'ENGAGE** à mettre en œuvre lesdites recommandations, **S'ENGAGE** à indiquer dans les cahiers des charges des projets d'aménagements portés par les collectivités locales l'existence du dit cahier des recommandations paysagères.

## Demande de subvention et plan de financement pour le remplacement des ferronneries du fort de Porh Puns

*Rapporteur : Sophie LE CHAT, vice-présidente*

Il est proposé ci-dessous le plan de financement prévisionnel :

Actions	Dépenses HT	Financeurs potentiels	Taux	Montant estimé
Reprise des ferronneries (garde-corps et grilles)	175 000,00 €	Etat (DRAC Bretagne)	40%	70 000,00 €
		Région	15%	26 250,00 €
		Département	25%	43 750,00 €
		Autofinancement	20%	35 000,00 €
TOTAL	175 000,00 €		100%	175 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, **AUTORISE** le lancement d'un marché public pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel d'investissement, tel que proposé ci-dessus, **SOLLICITE** les aides financières de la DRAC, de la Région et du Département, **DONNE** tous pouvoirs au Président pour engager toute démarche ou signer tout acte nécessaire aux demandes de subventions.